

**Délibération n°26**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre,**  
le conseil communautaire, convoqué le 02 novembre 2022  
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,  
sous la présidence de M Pierre PECOUL, Premier Vice-  
Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
56

**Nombre de votants :**  
56

**Date de convocation :**  
02 novembre 2022

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**  
16 novembre 2022

**Objet : Territoire Région Pleine  
Nature : candidature de Riom  
Limagne et Volcans**

**PRESENTS**

M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY  
Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles,  
Mme CACERES Marie, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING  
Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M  
DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT  
Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel,  
M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M  
IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET  
Fabrice, M MAGNOUX André, M MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M  
MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme  
PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M  
REGNOUX Marc, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M  
VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette, Mme PALASSE Brigitte, M ROULIN Franck,  
**suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BONNICHON Frédéric a donné pouvoir à M MELIS Christian,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M VERMOREL Pierrick,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à Mme VEYLAND  
Anne,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIREN-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DUPONT Laurence,
- Mme VAUGIEN Evelyne a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
  
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières,  
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire  
suppléante,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de Charbonnière  
les Varennes, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, conseillère  
communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur  
Morge, remplacé par M ROULIN Franck, conseiller communautaire  
suppléant.

*Absents :*

- M BEAURE Nicolas,
- M CARTAILLER Philippe,
- M CHAUVIN Lionel,
- Mme ROUSSEL Sandrine.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pierre BOISSET**

## **Rapport n°26 - Territoire Région Pleine Nature : candidature de Riom Limagne et Volcans**

Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) proposé par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à identifier et accompagner des Territoires Région Pleine Nature (TRPN) à-même de représenter une destination permettant de proposer une offre touristique complète,

Considérant que cet appel à candidatures s'inscrit dans les axes prioritaires du SRDEII 2022-2028 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant l'expérience de RLV dans ce domaine, compte-tenu de sa participation au précédent AMI,

Considérant la compétence tourisme de la Communauté d'agglomération, les projets actuels et futurs, inscrits à son projet de territoire,

Considérant les leviers financiers potentiellement mobilisables pour les TRPN retenus,

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au développement touristique, et à l'unanimité, décide :**

- **De désigner RLV comme « chef de file » du Territoire Région Pleine Nature,**
- **D'approuver le dépôt de la candidature de RLV pour être reconnu Territoire Région Pleine Nature,**
- **D'approuver la stratégie de développement touristique des sports et loisirs de nature présentée dans la candidature et sa mise en œuvre,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.***

***A Riom, le 09 novembre 2022***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*